

Compte rendu de la séance du lundi 06 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et les six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, dans la salle communale, à 20 heures 00 sous la présidence de Bernard GIRAUD-GUIGUES, maire.

Présents : Bernard ANCIAN, Isabelle BAILLY CHARPY, Jean-Marc BERNE, Jean-Paul BUGNET, Viviane DEL NEGRO, Nathalie GERBER, Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bertrand GUYOT, Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Nathalie LEGER, Nelly MARÉCHAL, Pierrette MARMONIER, André MARTINOD, Marcel MARTINOD, Jean-Claude MINET, Guylaine NICOD, Pascale NIOGRET, Richard NIOGRET, Bernard PERRET, Emmanuel PHILIPPE, Marie-Josèphe ? REYDELLET, Delphine RICHARD, Catherine RIVIERE, Jean ROCHE, Renaud TROCCON, Abel VUAILLAT

Représentés : Evelyne BERTHET, Jean-Marie CHAIMBAULT, Jacques VINCENT-FALQUET

Excusés : Frédéric LEROY, Vincent OLLIER, Marie PASSARD, Marie-Hélène RICAULT, Marc SENE, Victoire VUAILLAT

Absents : Nicolas CONTY, Jean-Yves MONTANGE, Jacques PUVILLAND, Claudine VALLOT, Laura VUILLERMET

Secrétaire de séance : Delphine RICHARD

Ordre du jour :

1. approbation compte rendu de la précédente réunion
2. adoption des comptes administratifs des budgets, bois, section Sothonod, eau/assainissement, budget général
3. affectation des résultats
4. approbation des comptes de gestion des différents budgets
5. signature de convention mission assistance à M.O. pour l'aménagement des cœurs de villages
6. indemnité du maire suite à parution du décret n° 2017-85 du 26/01/2017
7. forêt communale : travaux envisagés en 2017, demandes de subventions
8. Demande de subvention pour le classement des archives communales
9. définir la durée d'amortissement des biens de la commune
10. Remboursement de l'acompte à un locataire de gîte
11. questions diverses

\$

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE : le compte rendu est approuvé

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET BOIS (DE 2017 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCIAN Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Bernard GIRAUD-GUIGUES, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 919.09			42 661.46	5 919.09	42 661.46
Opérations exercice	5 241.46	8 280.66	24 204.79	114 118.28	29 446.25	122 398.94
Total	11 160.55	8 280.66	24 204.79	156 779.74	35 365.34	165 060.40
Résultat de clôture	2 879.89			132 574.95		129 695.06
Restes à réaliser	15 641.00				15 641.00	
Total cumulé	18 520.89			132 574.95	15 641.00	129 695.06
Résultat définitif	18 520.89			132 574.95		114 054.06

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET BOIS (DE 2017 015)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :
excédent de 132 574.95 euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	42 661.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	57 862.85
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	89 913.49
Résultat cumulé au 31/12/2016	132 574.95
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	132 574.95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	18 520.89
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	114 054.06
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET BOIS (DE 2017 016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard GIRAUD-GUIGUES

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - SECTION DE SOTHONOD (DE 2017 017)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCIAN Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Bernard GIRAUD-GUIGUES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 767.71			1 027.83	1 767.71	1 027.83
Opérations exercice		1 767.71	4 701.87	5 651.64	4 701.87	7 419.35
Total	1 767.71	1 767.71	4 701.87	6 679.47	6 469.58	8 447.18
Résultat de clôture				1 977.60		1 977.60
Restes à réaliser						
Total cumulé				1 977.60		1 977.60
Résultat définitif				1 977.60		1 977.60

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - SECTION DE SOTHONOD - (DE 2017 018)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 1 977.60 euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 027.83
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 767.83
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	949.77
Résultat cumulé au 31/12/2016	1 977.60
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	1 977.60
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 977.60
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE DU COMPTE DE GESTION - SECTION DE SOTHONOD - (DE 2017 019)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard GIRAUD-GUIGUES

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (DE 2017 020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCIAN Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Bernard GIRAUD-GUIGUES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		119 657.90		175 592.50		295 250.40
Opérations exercice	75 693.23	699 526.72	170 601.68	165 418.41	246 294.91	864 945.13
Total	75 693.23	819 184.62	170 601.68	341 010.91	246 294.91	1 160 195.53
Résultat de clôture		743 491.39		170 409.23		913 900.62
Restes à réaliser	29 450.00				29 450.00	
Total cumulé	29 450.00	743 491.39		170 409.23	29 450.00	913 900.62
Résultat définitif		714 041.39		170 409.23		884 450.62

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (DE 2017 021)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 170 409.23 euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	175 592.50
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	107 402.28
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-5 183.27
Résultat cumulé au 31/12/2016	170 409.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	170 409.23
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	29 450.00
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	140 959.23
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (DE 2017 022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard GIRAUD-GUIGUES

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GENERAL (DE 2017 023)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCIAN Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Bernard GIRAUD-GUIGUES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		92 010.28		597 143.19		689 153.47
Opérations exercice	726 035.21	366 040.28	1 091 666.45	1 246 295.99	1 817 701.66	1 612 336.27
Total	726 035.21	458 050.56	1 091 666.45	1 843 439.18	1 817 701.66	2 301 489.74
Résultat de clôture	267 984.65			751 772.73		483 788.08
Restes à réaliser	128 890.00				128 890.00	
Total cumulé	396 874.65			751 772.73	128 890.00	483 788.08
Résultat définitif	396 874.65			751 772.73		354 898.08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET GENERAL (DE. 2017 024)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 751 772.73 euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	597 143.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	289 024.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	154 629.54
Résultat cumulé au 31/12/2016	751 772.73
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	751 772.73
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	267 984.65
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	128 890.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	354 898.08
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET GENERAL (DE 2017 025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard GIRAUD-GUIGUES

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

5- CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : TRAVAUX CŒURS DE VILLAGES (DE 2017 026)

Monsieur le maire présente le projet d'aménagement des cœurs de village et notamment la convention d'assistance proposée par l'Agence d'ingénierie de l'Ain.

La prestation consiste en :

- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cœurs de villages.
- la réalisation d'esquisses d'aménagement, avec une estimation sommaire des travaux et la rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'une topographie.
- La programmation de la maîtrise d'œuvre
- La consultation et le lancement de l'étude
- Le suivi de l'étude, la gestion du marché (en option)

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cœurs de villages représenterait pour la collectivité un cout total de 10 500€ H.T.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les conditions de la convention établie par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cœurs de villages.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour signer la convention.

6- REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS : MODIFICATION DE LA VALEUR DE L'INDICE BRUT TERMINAL (DE 2017 027)

Monsieur le Maire rappelle que décret n° 2017-85 du 26/01/2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Il précise qu'à compter du 01/01/2017, l'indice terminal brut 1015 est remplacé par l'indice brut 1022.

Il convient de modifier les délibérations en date du 4 janvier 2016 qui fixent dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux maires et aux adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité et avec effet au **01/01/2017**, de fixer le montant des indemnités :

- pour l'exercice effectif des fonctions de Maire selon la population (500 à 999 habitants), au taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique **à savoir 31 %**
- pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints selon la population (500 à 999 habitants), au taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique **à savoir 8.25 %**

7- PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2017 (DE 2017 028)

Monsieur le Maire donne connaissance des différents programmes de travaux ONF 2017 :

Forêt communale de Le Grand Abergement

Entretien sur les parcelles L, M et N e

Le montant des travaux de fonctionnement s'élève à **3 040€ H.T.**

Travaux d'investissement consistant en une intervention en futaie irrégulière sur les parcelles Gx et Kx.

Le montant des travaux d'investissement s'élève à **4 030€ H.T.**, subventionnable à hauteur de 40% par la Région (soit 1 612€ H.T. de subvention).

Forêt communale de Le Petit Abergement

Entretien sur les parcelles 3,4 et 19

Le montant des travaux de fonctionnement s'élève à **2 400€ H.T.**

Travaux d'investissement consistant en une intervention en futaie irrégulière sur les parcelles 1x et 2x.

Le montant des travaux d'investissement s'élève à **6 970€ H.T.** subventionnable à hauteur de 40% par la Région (soit 2 788€ H.T. de subvention).

Forêt communale de Songieu

Entretien sur la parcelle 1.x

Le montant des travaux de fonctionnement s'élève à **680 € H.T.**

Forêt communale de Hotonnes

Entretien sur la parcelle A

Le montant des travaux de fonctionnement s'élève à **3 480€ H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant les ventes de bois 2016, à l'unanimité,

-**APPROUVE** les programmes de travaux ONF 2017 ci-dessus exposés.

- **SOLLICITE** de la Région AUVERGNE RHÔNE ALPES une subvention de 1 612 € et de 2 788 €

-**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions afférentes à ces travaux.

PROGRAMME DE COUPES : FORET COMMUNALE DE HAUT VALROMEY (DE 2017 029)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes désignées ci-après

2 – Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Parcelles	Volume estimé en m3			Type de coupe	Destination	Commune déléguée
	Résineux	Feuillus	Taillis			
26	200			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE PETIT ABERGEMENT
27	200			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE PETIT ABERGEMENT
Nouv solum	150			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE PETIT ABERGEMENT
18	491	65		IRR	AJOURNEE EN 2018	LE PETIT ABERGEMENT
5	84			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
6	154			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
7	147			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
8	86			IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
M	80	40		IRR	Vente publique en bloc sur pied	LE GRAND ABERGEMENT
B	100	100		IRR	Vente publique en bloc sur pied	HOTONNES

IRR irrégulière / AME : Amélioration

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera a(ux) martelage(s) (des) parcelle(s) ci-dessus énoncées.

8- CLASSEMENT DES FONDS D'ARCHIVES DE LA COMMUNE NOUVELLE VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION (DE 2017 030)

Monsieur le Maire explique que suite à la création de la commune nouvelle, il est envisagé de faire classer les 4 fonds d'archives communales. Un devis a été demandé au service des archives du Centre de Gestion de l'Ain afin réaliser un classement des 4 fonds complets des communes historiques dans le respect des normes en vigueur. La totalité du fond à classer serait de 58.75 mètres linéaires et représenterait environ 35 jours de travail pour les quatre communes déléguées. Cette proposition comporte les étapes de tri et de classement des fonds, le conditionnement et l'étiquetage, la mise à jour des répertoires et de l'index de classement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de tri et de classement des fonds d'archives des 4 communes historiques,
VALIDE le devis proposé par le Centre de Gestion de l'Ain pour ce classement,
SOLLICITE les aides du Conseil Départemental gérées par les archives départementales.

9- DEFINIR LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS DE LA COMMUNE : ce point sera examiné en commission des finances et soumis au conseil municipal à une date ultérieure.

10 – REMBOURSEMENT D'ACOMPTES A DES LOCATAIRES DE GITES

Monsieur le maire informe l'assemblée de deux demandes de remboursement d'acomptes de locations de gîtes :

Une personne (M. DUCLOS) n'a pas pu prendre la jouissance du gîte étant donné qu'elle était hospitalisée. Le comité départemental de ski du Doubs avait réservé le chalet des 2 sapins en vue de loger ses skieurs pour une compétition aux Plans d'Hotonnes. Or par manque de neige la compétition a été annulée.

Où cet exposé, après délibération, à l'unanimité, le conseil :

- **accepte** de rembourser l'acompte de 52.50 € à M. DUCLOS étant donné qu'il a fourni un bulletin d'hospitalisation
- **accepte** de rembourser l'acompte de 292.50 € au comité départemental de ski du Doubs, l'annulation de la compétition étant indépendante de leur volonté.
- **Autorise** M. le Maire à émettre les mandats correspondants.

12- RETRAIT DE DELEGATION A UN ADJOINT

Monsieur le maire informe l'assemblée de la lettre de M. Frédéric LEROY par laquelle il sollicite le retrait de sa délégation de fonction à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du maire en date du 27 février 2017 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 1^{er} janvier 2017 par Monsieur le maire de la délégation consentie à M Frédéric LEROY, adjoint au maire par arrêté du 24 février 2016 dans les domaines du tourisme local, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. ». Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. Frédéric LEROY dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir M Frédéric LEROY dans ses fonctions d'adjoint au maire.

11 - QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du territoire : Suite aux différentes lois sur l'aménagement du territoire, la compétence PLU revient à la communauté de communes à compter du 27 mars. Il est demandé aux communes de prendre position. Aucune décision n'est prise, le conseil se réunira avant le 27 mars pour y délibérer sur ce sujet.

Adhésion à ALEC 01 (anciennement HELIANTHE) : cette adhésion sera étudiée par la commission des finances.

Départ d'une locataire au Grand Abergement : une locataire a demandé à quitter son logement sans effectuer de préavis. Le conseil refuse et se réfère aux usages soit un préavis de 3 mois. Cette durée sera réduite si un nouveau locataire demande le logement avant la fin du délai.

ASSEMBLEE GENERALE DU Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SleA) : Monsieur le Maire demande aux délégués auprès du SIEA se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu le 8 avril. Il est important que les petites communes soient représentées. En effet, le syndicat gère la mise en place de la fibre optique sur le département, mais actuellement les travaux sont bloqués par manque de financement. Le SleA propose que chaque commune contribue au financement à raison de 5€ par habitant. Or les grandes villes qui sont déjà équipées en fibre sont réticentes, il est donc important que les petites communes votent pour ce financement afin de continuer les travaux dans nos villages.

Elections présidentielles et législatives : Monsieur le Maire rappelle que les 23 avril et 7 mai auront lieu les élections présidentielles et les 11 et 18 les élections législatives. Malgré la fusion des communes, les quatre bureaux de votes sont maintenus. Ces derniers seront ouverts de 8 h à 19 h. Il est donc demandé à chaque conseiller de tenir le bureau de vote dans sa commune déléguée et s'il est absent de se faire remplacer par un électeur de son choix, inscrit dans le bureau.

En raison des travaux à la mairie une dérogation sera demandée au Préfet pour déplacer le bureau de votre d'Hotonnes soit à l'école, soit au Cercle.

La séance est levée à 22 h 38.